

ASSOCIATION POUR  
**LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE**  
SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

SUPPLÉMENT BULLETIN N° 15

AVRIL 1999

**CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE  
ET DE LA DÉPORTATION  
1999**

**SOMMAIRE**

<b>Avant propos</b>	<b>1</b>
<b>Histoire et mémoire</b>	<b>2</b>
<b>Persécutions et répressions en Creuse</b>	<b>4</b>
- Avant le débarquement allié	4
- Après le débarquement allié	7
<b>Conclusion</b>	<b>8</b>

**MONUMENTS, STÈLES ET PLAQUES  
DE LA RÉSISTANCE**

Le présent dossier reprend, en le complétant, le texte de l'audiovisuel élaboré par le Comité creusois du Concours national de la Résistance et de la Déportation, avec cette année l'aide de la Commission départementale de l'information historique. Jean Michaud en avait commencé la rédaction mais il n'a pas pu la terminer.

Le thème général du concours 1999 était :

*Des plaques, des stèles, des monuments évoquent le souvenir de la Résistance et la mémoire des victimes des persécutions et des répressions de la période de 1940 à 1945.*

*Recherchez et commentez l'histoire de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants.*

**AVANT-PROPOS**

Au premier abord, le sujet paraissait facile. A la réflexion il l'était déjà beaucoup moins. A l'expérience, il s'est révélé très difficile à traiter par des jeunes. La Résistance est bien lointaine. Elle est souvent absente des mémoires familiales. Elle n'occupe qu'une place limitée dans les manuels scolaires et ne se voit attribuer

qu'une ou deux heures de cours, hors travail spécifique décidé par le professeur dans la perspective du concours. De surcroît, le thème imposait une recherche personnelle pas toujours évidente. La répartition des monuments, stèles et plaques n'est pas homogène. Certains établissements sont moins favorisés que d'autres car les combats qui furent à l'origine des sites de mémoire se sont surtout déroulés dans les zones de maquis, pour l'essentiel dans le sud du département, et au long des grands axes de circulation.

Il importait de bien cadrer le sujet, de poser d'entrée, ce qu'a remarquablement fait Michaud, le problème des relations des vivants avec les morts, de rappeler quelques définitions essentielles, de situer les faits dans le temps et dans l'espace, ce qui nécessitait un rappel synthétique des missions et moyens de la Résistance creusoise.

Il convenait aussi, pour respecter le sujet, d'évoquer toutes les formes de « persécutions et répressions », « l'histoire de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants », donc d'inclure les discriminations raciales et les crimes contre l'humanité commis par l'occupant et le régime de Vichy,

Le texte, limité par les contraintes de temps imposées à l'audiovisuel, ne pouvait pas être exhaustif. Il devait faire un choix parmi les monuments stèles et plaques particulièrement nombreux en Creuse et limiter le commentaire. Le premier critère adopté a été de ne présenter que les plaques apposées en mémoire des morts au combat ou en déportation, à l'exclusion de celles rappelant des faits sans victimes ou rendant hommage à des résistants qui ont survécu aux événements. Le second, de ne retenir pour une même série d'opérations (ratissage du groupement Jesser notamment) que les plus symboliques, choix difficile et sans doute parfois critiquable.

Dans le présent dossier, nous avons repris, comme l'an dernier, certains passages qui avaient du être supprimés dans le texte de l'audiovisuel et ajouté, quelques commentaires qui nous ont semblé utiles pour une meilleure appréciation des faits.

Ces compléments sont placés en retrait dans le texte. Nous avons laissé subsister les astérisques précisant l'origine des documents photographiques, lesquels ne peuvent hélas pas être reproduits (problèmes d'ordre technique mais aussi de moyens et de coût).

## HISTOIRE ET MÉMOIRE

*« La place des morts est dans la mémoire des vivants ».*

Nous allons commencer par l'évocation d'une histoire vieille de 250 ans et qui apparemment n'a aucun rapport avec le sujet que vous devez traiter. En 1605 des colons français se sont établis dans une presqu'île de la côte Atlantique du Canada l'Acadie, appelée après 1713 Nouvelle Écosse par les Anglais qui l'ont conquise en 1710. En 1775, les Acadiens ayant refusé de prêter le serment d'allégeance absolue à la couronne britannique, les Anglais les raflent sans ménagement, les entassent sur des bateaux et les dispersent dans leurs colonies d'Amérique qui vont constituer une vingtaine d'années plus tard les États-Unis.

Dans son roman « Pélagie la charrette » Antonine Maillet conte la longue et pénible marche des familles acadiennes qui, après quinze ans de séjour forcé en Géorgie, ont décidé de regagner l'Acadie. Elles vont à pied et sur des chars à boeufs, abandonnant leurs morts en terre d'exil, en ensevelissant d'autres sur le chemin du retour. Pour Pélagie, la femme qui dirige la troupe « la place des morts est dans la terre, je ne saurions point les traîner avec les vivants ». Mais le doyen de la troupe lui rétorque : « La place des morts est aussi dans la mémoire des vivants, Pélagie, c'est pour ça que tu remontes au pays ».

En deux phrases est posé le problème du rapport des vivants avec les morts. Après certaines périodes tragiques de leur histoire, un lien particulier se crée entre les vivants et les morts qui depuis le début du XVIIème siècle ont fait de l'Acadie un « pays » comme le dit le doyen, en d'autres termes une patrie. C'est l'appel de cette patrie qui a donné aux Acadiens la volonté de la rejoindre et la force d'y parvenir.

Les morts du temps de paix, décédés à cause de leur âge avancé ou de maladie, ne laissent un souvenir qu'aux membres de leur famille et à ceux qui les ont connus. La mort étant inévitable en temps de paix, le défunt trouve place parmi les autres morts dans un cimetière, près des siens, mais on ne se préoccupe pas de conserver le souvenir des disparus par des stèles, plaques ou monuments publics, à moins qu'ils ne soient des hommes célèbres (photo Clémenceau\*\*), des savants, des artistes, des écrivains. Par contre, on conserve de cette façon le souvenir de ceux qui sont morts prématurément du fait de la guerre, laquelle a mis en péril l'existence même de la nation. Au lendemain de la guerre de 1914-1918 presque toutes les communes de France ont érigé un monument à leurs soldats morts et longues en sont les listes qui ont souvent une réplique dans l'église.

La commémoration, à l'automne dernier, du 80ème anniversaire du 11 novembre 1918 a suscité une exposition présentant les monuments de toutes les communes de la Creuse. Si vous ne l'avez pas vue vous pouvez la consulter sur Internet. Vous remarquerez que

sur la plupart des monuments tels Bénévent\* et Jalesches\* a été ajoutée une plaque portant les noms des morts de la guerre de 1939-1945 associant ceux tombés lors de l'invasion de mai-juin 1940 aux combattants de la Résistance et aux morts en déportation.

Cette exposition a été réalisée à l'initiative du Conseil Général de la Creuse par le service des Archives Départementales, avec le concours des professeurs du service éducatif : Arlette Weck du Lycée Pierre Bourdan (Guéret) et Francis Auréjac du lycée Raymond Loewy (La Souterraine).

Une plaquette, disponible aux Archives (50 F), présente les monuments, leur origine, les conditions de leur réalisation.

La première guerre mondiale avait aussi justifié l'édification de mémoriaux (photo Douaumont\*\*), et musées, proches des grands cimetières militaires (photo Sainte Mère l'Eglise\*\*), là où s'étaient déroulées les plus grandes batailles : La Marne, Verdun (photo nécropole\*), Le Chemin des Dames, etc., mais seules les régions du Nord et de l'Est avaient été envahies. La seconde guerre mondiale a aussi ses monuments, mémoriaux, musées, cimetières militaires qui jalonnent les grands affrontements des armées conventionnelles mais elle a pour particularité d'avoir affecté l'ensemble du pays. Tous les départements, inclus la Creuse qui n'avait pas connu la guerre sur son sol depuis des siècles, ont été occupés et ont été concernés par les combats pour la libération.

Le thème du concours mentionne « les plaques stèles et monuments qui évoquent le souvenir de la Résistance » mais aussi « les victimes des persécutions et répressions » ... « de ces femmes (photo de déportées à Ravensbruck\*), de ces hommes, de ces enfants (photo d'enfants juifs partant avec leur mère pour la chambre à gaz\*) ». Jusqu'alors les guerres ne concernaient pas directement les femmes et les enfants. Celle de 39-45 se distingue des précédentes car les hommes ne sont plus les seules victimes.

Pour les élèves des classes de troisième qui n'ont pas encore étudié la seconde guerre mondiale il nous a semblé utile de préciser les définitions, pas toujours évidentes, des mots essentiels du thème.

**Résistance** : le terme peut avoir plusieurs sens. La Résistance que nous évoquons s'écrit avec une majuscule. C'est donc parmi les noms propres que vous en trouverez la définition, dans la seconde partie de votre petit Larousse ou dans le volume spécialisé du Robert. Pour le premier c'est : « le nom donné à l'action clandestine menée au cours de la seconde guerre mondiale par des organisations civiles et militaires de plusieurs pays d'Europe qui se sont opposés à l'occupation de leur territoire par l'Allemagne ». Les historiens distinguent plusieurs formes de Résistance : militaire, politique, civique, etc., et pour définir le résistant, trois caractéristiques fondamentales : l'action consciente (en pleine

connaissance des conséquences), le libre choix (volontariat) et la prise de risques (pouvant aller jusqu'à la mort). Vos manuels évoquent les organisations qui préparent les divers types d'action : réseaux de renseignement, mouvements pour organiser et coordonner les initiatives, formations militaires pour le sabotage et les attaques contre les forces d'occupation.

**Répression** : pour le petit Larousse c'est « l'action d'exercer des contraintes graves, des violences, sur quelqu'un ou un groupe afin d'empêcher le développement d'un désordre ». En la circonstance, la Résistance est source de désordre pour l'autorité occupante et l'autorité en place, c'est à dire le gouvernement de Vichy qui collabore avec l'occupant. La répression prend diverses formes : arrestation, emprisonnement, déportation, exécution. Elle est exercée soit par des forces françaises classiques : police et gendarmerie, par des formations militaires telles les groupes mobiles de réserve (G.M.R.), la garde mobile et le 1er régiment de France, mais aussi et surtout par la milice créée à cet effet en 1943 (photo miliciens en opération aux Glières\*) ; soit par l'occupant avec des unités ou services spécialisés : feldgendarmerie, formations S.S., S.D. (service de sécurité), Gestapo (police secrète). Les méthodes et moyens sont souvent la brutalité, parfois les sévices et la torture suivis d'exécution ou de déportation.

**Persécution** : c'est, toujours selon le petit Larousse, « [un] traitement répressif arbitraire de l'autorité constituée »... et pour le petit Robert « [un] traitement injuste et cruel appliqué avec acharnement ». Les persécutions de l'autorité constituée, c'est à dire le gouvernement de Vichy, se fondent sur des lois d'exception visant les adversaires du régime : résistants, communistes, syndicalistes, francs-maçons, etc., et sur les lois raciales contre les Juifs, Tziganes et autres races considérées comme inférieures. Les persécutions de l'occupant se fondent sur les conditions d'armistice et sur des directives militaires visant les résistants, pour ce qui concerne les Juifs sur des ordonnances et, à partir de janvier 1942, sur les décisions prévoyant la « solution finale » c'est à dire l'élimination physique de tous les Juifs d'Europe.

Précisons enfin, pour bien distinguer les différentes sources de mémoire, que le **monument** est « un ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un personnage ou d'un événement » (Larousse), (photo monument de Combeauvert\*), que la **stèle** est « un monolithe vertical le plus souvent funéraire orné d'un décor épigraphique » (Larousse), (photo stèle à la mémoire de Laure Gatet\*), que la **plaque** porte une inscription commémorative et est en général apposée à la mémoire d'un combattant sur le lieu où il est tombé, parfois sur l'immeuble où il a vécu, travaillé et résisté (photo plaque à la mémoire de Jean-Marie Couturier, à la mairie d'Aubusson\*).

Le **mémorial** est un « monument commémoratif, un ouvrage sur lequel sont consignés des faits

mémorables » (Larousse). En Creuse, le Mémorial de la Résistance\* est à Guéret et le Mémorial de la Déportation\* à Aubusson. Assimilée à un mémorial, une stèle a été érigée à Guéret en souvenir des persécutions racistes et antisémites.

A la différence de la première guerre mondiale dont les victimes étaient tombées loin de leur sol natal, les communes n'ont pas élevé de monuments aux morts de la Résistance mais en général fait apposer des plaques sur les monuments existants (photo monument La Villeneuve\*).

Nombreuses sont les victimes de la répression et des persécutions tombées loin du lieu de naissance ou même du sol natal. Ce sont :

- **Les combattants de la Résistance extérieure**, tout spécialement des Forces Françaises Libres (F.F.L.) puis des Forces Françaises Combattantes (F.F.C.) morts sur des théâtres d'opérations lointains, en Afrique, au moyen Orient, en Italie, les aviateurs de Normandie-Niemen tombés en Union Soviétique\*\*, les marins disparus sur toutes les mers du monde.

- **Les volontaires étrangers** qui ont combattu sous leur drapeau comme les anglais du S.O.E., dans les F.F.L. et les F.F.C. mais aussi dans la Résistance intérieure ( photo stèle à la mémoire de résistants espagnols\*\*).

- **Les réfugiés et expulsés d'Alsace-Lorraine et de zone interdite** engagés dans la Résistance mais aussi les volontaires, souvent réfractaires au Service du travail obligatoire en Allemagne (S.T.O.) qui ont quitté leurs villes pour venir combattre dans les zones montagneuses ou boisées propices à la formation de maquis. Ils sont nombreux en Creuse et beaucoup y sont morts (photo stèle à la mémoire de jeunes lorrains : les frères Stein\*\*).

- **Les déportés politiques et résistants** morts dans les camps de concentration tels Buchenwald. (photos : Dachau\*, Mauthausen\*, le Struthof\*). La France compte 66 000 déportés dont 42 000 pour faits de résistance. 23 000 seulement sont revenus.

- **Les déportés pour causes raciales**, Juifs notamment, dont la plupart sont morts dans les camps d'extermination tels Auschwitz, Birkenau, Maidanaek, Tréblinka, etc.. Sur 75 000 Juifs déportés de France dont près de 11 000 enfants, 2 300 seulement soit 3 % sont revenus. A ces chiffres terribles il faut ajouter environ 3 000 morts, pour la plupart étrangers, dans les camps de concentration du sud de la France, tels Gurs, Le Vernet, etc..

Les morts au combat en terre étrangère n'ont souvent eu droit qu'à une simple croix\*\* mais des stèles, monuments, mémoriaux ont plus tard été édifiés sur les lieux des principales batailles : Koufra, Bir Hakeim, Mont Cassino, etc., ou en France sur des sites symboliques (monument de la France Libre en Bretagne\*).

Les victimes de la répression, tombées en France, ont connu des sorts divers. On distingue :

- **Les otages fusillés par les Allemands\***, résistants, sympathisants ou simplement arrêtés au hasard des rafles, ont souvent vu leur mémoire honorée par des monuments comme à Chateaubriant\*\* mais beaucoup sont restés dans l'anonymat.

- **Les résistants fusillés par les Allemands\*** comme tels ont reçu un hommage collectif comme au Mont Valérien\*\* ou fait l'objet de monuments, stèles ou plaques sur les lieux de leur supplice. Certains ont été, en plus, honorés dans leur département, leur ville ou leur commune.

- **Les opposants et résistants assassinés ou fusillés par des Français**, notamment par la milice, organisation composée d'individus dévoyés servant de supplétifs à l'occupant, ont en général vu leur mémoire honorée par l'édification de monuments ou stèles. Parmi les personnalités connues, les anciens ministres de la République Max Dormoy, élu de Montluçon, Georges Mandel et Jean Zay, l'un et l'autre juifs, ou encore Victor Basch, président de la Ligue des droits de l'Homme et le grand historien Marc Bloch (1) eux aussi juifs. Plusieurs résistants creusois furent, condamnés à mort par la cour martiale de la milice et exécutés à Limoges.

(1) Marc Bloch avait une maison en Creuse, aux Fougères sur la commune du Bourg d'Hem. C'est dans cette maison qu'il écrivit à l'automne de 1940 *L'étrange défaite*, ouvrage dans lequel il relate la guerre de 39-40 et met en relief les causes de cette « étrange défaite ». Marc Bloch repose au cimetière du Bourg d'Hem.

C'est cette même commune qui a fourni son pseudonyme : Pierre « Bourdan » à Pierre Maillaud, un des journalistes les plus écoutés de la section française de la B.B.C. durant la guerre. Le lycée de Guéret qu'il avait fréquenté avant les hostilités porte aujourd'hui son nom.

- **Les résistants morts sous la torture** tels Jean Moulin\*, délégué en France du général de Gaulle, premier président du Conseil National de la Résistance (C.N.R.), plus près de nous le docteur Nessmann\*, chirurgien alsacien replié en Dordogne, victime de la Gestapo de Limoges qui brûla ensuite son corps, Cacaly de Sauviat en Haute Vienne, torturé à mort par la milice à Limoges, le Lieutenant Colonel Marty\* de l'École de la Garde arrêté en Creuse par le groupement Jesser, victime des mauvais traitements de membres du P.P.F. à Clermont-Ferrand.

Il faut aussi évoquer **les résistants qui se donnent volontairement la mort** pour être sûrs de ne pas parler sous la torture, tels Pierre Brossolette\* qui se jette du quatrième étage de l'immeuble où il était retenu par la Gestapo et ceux qui avalent une pastille de cyanure (plaque apposée à Chasseneuil en mémoire de Claude Bonnier\*).

Nombre d'autres résistants ont de même choisi de se donner volontairement la mort, tels Jacques Bingen délégué national du général de Gaulle pour la zone sud et, plus près de nous, à l'automne de 1943, le commandant Deglise-Fabre, responsable du C.O.P.A. (parachutages) pour la R. 5, arrêté à Limoges.

Les **morts en déportation** n'ont pas reçu de sépulture. Certains ont été ensevelis dans des fosses communes\* mais la plupart ont été brûlés dans les crématoires\* et leurs cendres dispersées. Les camps ont été pour la plupart rasés et transformés en musées du souvenir. Quelques-uns, construits en dur, ont subsisté comme Mauthausen\* et Auschwitz. Des monuments stèles ou plaques rappellent la mémoire des victimes. A Mauthausen il existe des plaques nominatives en souvenir de déportés aubussonnais.

Des sculptures ou monuments symboliques élevés au cimetière parisien du Père Lachaise évoquent les morts des principaux camps (photo Neuengamme\*\*). Il faut aussi mentionner le monument élevé en souvenir de la rafle des juifs les 16 et 17 juillet 1942 à l'emplacement de l'ancien « Vel d'Hiv » et le Mémorial du martyr juif inconnu\*\*\*, à Paris.

## PERSÉCUTIONS ET RÉPRESSIONS EN CREUSE

### 1 - Avant le débarquement allié

La Résistance en Creuse est partie intégrante de la Résistance nationale mais elle présente des spécificités qu'il convient de connaître. Elles sont dues :

- à **sa position en zone sud**, non-occupée jusqu'au 11 novembre 1942, date de l'arrivée de troupes allemandes à Guéret, Aubusson, La Courtine, La Souterraine.

- à **ses caractéristiques géographiques et économiques** : sa population est à l'époque à 80 % rurale et son chef-lieu, Guéret, ne compte qu'environ 9 000 habitants, son industrie aux effectifs très réduits ne présente guère d'intérêt pour les occupants et la Creuse n'a aucun noeud ferroviaire ou routier important, etc.. A titre de comparaison, les départements voisins sont beaucoup plus intéressants : l'Indre avec les usines d'aviation de Chateauroux, la Haute Vienne avec l'arsenal et les usines d'aviation de Limoges par ailleurs important noeud ferroviaire et routier, la Corrèze avec la manufacture d'armes de Tulle, le Puy de Dôme avec les manufactures de Clermont-Ferrand tout spécialement Michelin, l'Allier avec les industries de Montluçon, notamment Dunlop.

- à **sa géographie physique**, le sud accidenté et boisé se révélera propice à la formation de maquis et à l'accueil de volontaires venant des villes ou de régions au relief moins favorable.

- à **ses caractéristiques socio-politiques** : la Creuse est depuis la fin du XIXème siècle terre d'émigration en

voie de dépeuplement rapide (280 000 habitants en 1900, 200 000 en 1940), déjà très déchristianisée. Elle vote majoritairement à gauche (trois députés socialistes sur quatre) mais tous ses élus présents à Vichy le 10 juillet 1940 apportent leur suffrage au maréchal Pétain. La Creuse n'a pas de grand leader politique ou économique mais elle a un corps d'enseignants, tout spécialement d'instituteurs souvent secrétaires de mairie, influents et respectés, profondément républicains, laïcs et patriotes. Ils ont formé une jeunesse imprégnée de valeurs civiques et morales, attachée aux valeurs de la République et à la patrie.

La Creuse n'a pas subi en juin 1940 l'avance des armées allemandes qui se sont arrêtées tout près\* : Argenton sur Creuse, Aigurande, La Châtre, Montluçon, etc., mais elle a accueilli une énorme quantité de réfugiés. 350 000 y séjournent quelques semaines ou quelques mois. Certains ne repartent pas. Ils sont originaires d'Alsace-Lorraine, du Nord, de la zone interdite, parfois étrangers ou Juifs, ou les deux. 3 000 Juifs dont 1 000 enfants sont recensés en 1943.

La Creuse est alors une région de polyculture et ses habitants, tout spécialement les ruraux, vivent en autoconsommation. Ils souffrent donc moins des restrictions alimentaires que les habitants des villes. Les contraintes du régime y sont plus diffuses et l'occupation peu présente. Ces constats expliquent une résistance relativement tardive.

Comme dans toute la France on retrouve en Creuse les deux grandes tendances de la Résistance : celle d'origine communiste avec le Front National (F.N.) et les Francs Tireurs et Partisans (F.T.P.), celle issue des autres familles politiques avec les Mouvements Unis de Résistance (M.U.R.) et l'Armée Secrète (A.S.).

### Les persécutions raciales

Les lois raciales dont les premières datent d'octobre 1940 sont appliquées en Creuse comme partout en France avec beaucoup de rigueur. Les Juifs sont recensés, leurs entreprises placées sous séquestre et les propriétaires spoliés. En zone sud ils ne sont pas astreints au port de l'étoile jaune\* mais leurs papiers d'identité et leurs titres d'alimentation portent la mention « JUIF ».

Les exigences allemandes dans la perspectives de la « solution finale » sont satisfaites sans réserves. Dans la nuit du 25 au 26 août 1942, alors que les Allemands ne sont pas encore présents en zone sud, 91 Juifs sont arrêtés en Creuse, regroupés à Boussac\* puis transférés à Nexon. Certains sont relâchés mais 52 sont déportés par les convois 26 et 27 en direction d'Auschwitz.

Parmi ces déportés, 18 enfants ou adolescents de moins de 16 ans. Le plus jeune, arrêté avec sa famille dans le nord du département, n'a que deux ans. Sur les 52, trois seulement reviendront dont un adolescent (photos stèle évoquant ceux de Chaumont\* et plaque à la mémoire de ceux de Chabannes\*).

Quelques jours plus tard, le 1er septembre, d'autres enfants sortis des camps du sud-ouest pour être hébergés dans les maisons creusoises de l'Oeuvre de Secours aux Enfants (O.S.E.) sont raflés, tout spécialement au Masgelier (près de Grand-Bourg) et transférés à Rivesaltes pour être déportés avec leurs parents. On ne connaît pas avec précision leur sort mais apparemment aucun n'est revenu. Ces rafles sont, avec celle dite du Vel d'Hiv en région parisienne, les premières en France à concerner les enfants. Les Allemands n'avaient pas prévu de déporter ceux de moins de 16 ans mais Laval, sous prétexte de ne pas séparer les familles, tint à les livrer.

En février 1943, c'est à dire après occupation de la zone sud, de nouvelles rafles, toujours organisées par le gouvernement français et opérées par des forces françaises, en la circonstance la gendarmerie, aboutissent à l'arrestation suivie de déportation d'environ 80 Juifs dont certains avaient été transférés un peu plus tôt des camps du sud-ouest (Gurs, Noé, etc.) dans le nord de notre département (cantons de Dun et Bonnat).

Ces rafles de février 1943 sont en Creuse les dernières réalisées par des Français portant un uniforme français mais il y eut ultérieurement d'autres arrestations par les Allemands, tout spécialement par la Gestapo. Les dernières concernent des Juifs de Guéret arrêtés le 28 juillet 1944 mais, compte tenu de la désorganisation des transports et du reflux des troupes allemandes, le convoi qui les emmenait vers les camps ne parvint pas à quitter la France.

Les gouvernements qui se sont succédés depuis la libération ont longtemps refusé d'admettre la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs, au prétexte que Vichy n'était pas la France. Toutefois, un décret du 3 février 1993 a institué, le 16 juillet de chaque année ou le dimanche le plus proche, à compter de 1994, une « journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites ». En Creuse a été érigée près du Mémorial de la Résistance une stèle\* portant une plaque avec l'inscription commune à tous les départements de France :

**« La République Française en hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis par l'autorité de fait dite « Gouvernement de l'État Français » (1940-1944). N'oublions jamais ».**

Une cérémonie officielle s'y déroule chaque année en présence d'Henri Wolf, arrêté en Creuse le 26 août 1942 à moins de 16 ans, rescapé d'Auschwitz, mais hélas elle ne rassemble qu'une bien faible assistance.

En 1995, lors de la cérémonie commémorative de la grande rafle du 16 juillet 1942, l'actuel Président de la République a franchi un nouveau pas et officiellement reconnu la responsabilité de la France dans la déportation et l'extermination des Juifs :

« Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par des français, secondée par l'État Français. La France, patrie des Lumières, patrie des Droits de l'Homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France accomplissait ce jour là l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés aux bourreaux ». ...

Le 29 mai 1996, dans un message adressé aux enfants juifs revenus en Creuse, lu par le Préfet devant la stèle de Guéret\*, il confirmait cette position officielle :

« ... l'inconcevable, l'inqualifiable, l'irréparable a été accompli : la patrie des Droits de l'Homme livrait à l'occupant ceux qu'elle aurait dû le plus protéger ».

Les Creusois se sont, dans la majorité des cas, correctement comportée vis à vis des Juifs et tout spécialement des enfants hébergés dans le département, même si l'administration a appliqué dans l'indifférence et la routine du quotidien, parfois avec zèle, les directives du gouvernement.

A ce jour on ne connaît pas exactement le nombre des Juifs déportés de Creuse. La fourchette avancée lors du colloque de 1996 : entre 150 et 200 s'est toutefois resserrée, entre 160 et 180. L'incertitude concerne pour l'essentiel une vingtaine d'enfants venant du camp de Rivesaltes, hébergés au Masgeliier, arrêtés le 1er septembre 1942 et ramenés à Rivesaltes pour être déportés avec leurs parents. Certains ont peut-être été sauvés.

### L'occupation allemande en Creuse

Après le débarquement des Américains en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942, les troupes allemandes occupent le 11, en violation des conditions d'armistice, le sud de la France. Une petite garnison, s'installe à Guéret : la Kommandantur à l'hôtel Saint François, place Bonnyaud, et un élément de la feldgendarmérie à l'hôtel Auclair. Un autre groupe de la feldgendarmérie séjourne à Aubusson tandis qu'à La Souterraine quelques techniciens et un groupe de protection ont pour mission de surveiller le poste d'amplification des lignes téléphoniques souterraines à grande distance.

L'occupation stimule la résistance creusoise qui accélère son organisation. Les mouvements de zone sud fusionnent pour former les Mouvements Unis de Résistance (M.U.R.) et développer l'Armée Secrète bientôt renforcée par un service maquis autonome.

Les premières arrestations par les Allemands de résistants Creusois ont lieu en février 1943. Elles concernent des membres du réseau Alliance. C'est un service français de renseignement très important, alors rattaché aux services britanniques, mais qui passe en 1944 sous autorité française. Il a pour particularités d'être dirigé par une femme, Marie-Madeleine Fourcade\*, et d'avoir donné à tous ses agents des noms d'animaux, ce qui lui vaut d'être appelé l'Arche de Noé. 4 agents creusois sont arrêtés et déportés (1). Un de ceux qui ne sont pas pris, Victor Renaud\*, alias « Pataud », sera plus tard arrêté par la milice et fusillé.

Le réseau Alliance compte à la fin de la guerre plus de deux cents morts.

(1) En fait 5 dont Galhin Wrassky, d'origine russe, mort au camp de Buchenwald.

Dès 1942, les Allemands recrutent, avec le concours du gouvernement de Vichy, des travailleurs pour leurs usines. Les volontaires n'étant pas en nombre suffisant, certains ouvriers sont désignés d'office puis, comme les besoins deviennent de plus en plus importants, une loi du 16 février 1943 décide la mobilisation de trois classes d'âge (40-41-42) pour le Service du Travail Obligatoire en Allemagne (S.T.O.). Au début, pris de court car la Résistance n'est pas suffisamment organisée pour les accueillir, beaucoup de jeunes creusois partent, bon gré mal gré, mais progressivement ceux qui refusent se font plus nombreux. On les appelle d'abord défailants puis réfractaires.

Certains se cachent isolément avec le concours des familles ou des amis, ce qui est plus facile à la campagne qu'à la ville car ils sont non seulement recherchés mais privés de ressources et de leurs tickets d'alimentation\*. D'autres se regroupent avec le concours des résistants pour former des maquis. Ils vivent dans les bois, construisent des huttes de branchages pour s'abriter ou creusent des sapes dans la terre (photo de celle du bois du Thouraud)\*. D'autres encore trouvent asile dans les granges ou dépendances de villages isolés ou abandonnés. Le ravitaillement est assuré par les paysans avec le concours de boulangers et bouchers. Au début, ils n'ont pas d'armes hors celles, bien peu nombreuses, récupérées et cachées lors de la débâcle de l'armée en juin 1940.

Le premier parachutage d'armes est reçu fin avril 1943 par les F.T.P. de la région de La Souterraine. Il permet de doter d'explosifs les équipes de sabotage et d'équiper le maquis de Montautre formé dans les bois, à la limite de la Creuse et de la Haute Vienne, entre Saint Maurice La Souterraine et Fursac. D'autres maquis plus modestes se constituent dans le Bois du Thouraud, près de Maisonnisses, au sud de Bourganeuf et dans la région de La Courtine.

Le maquis de Montautre est attaqué le 19 août par les G.M.R., forces de répression aux ordres du gouvernement de Vichy. La plupart des maquisards parviennent à s'échapper mais 6 sont faits prisonniers. Condamnés par la section spéciale de la Cour de Limoges ils sont d'abord incarcérés à la prison d'Eysses puis, suite à une révolte, déportés. L'un d'eux ne reviendra pas et un autre mourra peu après son retour. Une stèle\* édifée au bord de la route conduisant au camp rappelle les faits et le souvenir des victimes.

Le 7 septembre, ce sont les Allemands qui attaquent le maquis du Bois du Thouraud. 7 jeunes sont tués et 6 déportés. Trois ne reviendront pas. Bravant l'interdiction des autorités, une foule énorme suit silencieusement le cortège de ceux qui sont enterrés à Guéret. Un remarquable monument de granit\* a été

élevé sur les lieux du massacre et la sape dans laquelle ils vivaient a été reconstituée.

L'hiver 43-44 est très dur et les maquis formés dans les bois doivent se disperser ou trouver des hébergements dans des villages ou des maisons inhabitées mais la répression ne cesse pas.

En décembre 1943, le gouvernement de Vichy décide la création d'un Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre dont les attributions sont arrêtées début janvier en accord avec le général allemand Oberg. La responsabilité en est confiée à Darnand\*, chef de la milice. Un peu plus tard sont créées les Cours Martiales de la milice pour juger et condamner sans possibilité d'appel les résistants qualifiés de terroristes : « les coupables sont immédiatement passés par les armes ». Les responsables régionaux du maintien de l'ordre ont sous leur autorité toutes les forces de police, de gendarmerie, de G.M.R., de la garde mobile, qu'ils utilisent, en complément des miliciens, contre les maquis et les résistants.

La mémoire collective a enregistré les exactions commises par les miliciens et les exécutions ordonnées par les cours martiales de la milice mais elle semble avoir ignoré ou occulté le rôle de Darnand et des chefs miliciens dans le cadre de leurs attributions au titre du « maintien de l'ordre ».

Ils avaient, à partir de janvier 1944, des pouvoirs quasi-discrétionnaires. Ils s'efforçaient même de supplanter l'autorité des préfets départementaux et régionaux.

En Limousin, de Vaugelas se comporta en véritable « proconsul » affirmant n'avoir de comptes à rendre qu'à son « patron » : Darnand. Lors des opérations qu'il décidait contre la Résistance les miliciens imposaient leurs vues et directives aux forces traditionnelles qui leur devaient assistance et obéissance.

En Creuse, le commissaire Clauss et plusieurs de ses policiers durent, pour échapper à l'arrestation, entrer en clandestinité, fin avril 44. Castaing, commissaire aux R.G. dut faire de même un peu plus tard. Ce sont les miliciens qui arrêtèrent le Secrétaire Général de la Préfecture André Vy et qui furent à l'origine de la destitution du préfet Vasserot.

Le 20 mars, à Nouvelours, 4 Espagnols des F.T.P. sont arrêtés, puis condamnés à mort par la cour martiale et exécutés. Une stèle\* érigée en bordure de la R.N. 145 rappelle leur souvenir. Trois paysans arrêtés avec eux sont déportés.

Le 17 mai, les forces du maintien de l'ordre composées de G.M.R., de gardes mobiles et de miliciens attaquent à La Bonnelle, près de la Souterraine, une unité F.T.P., font 2 morts et 18 prisonniers dont deux seront condamnés à mort et exécutés par la milice le 23 juin à Limoges. Sur l'ancien tracé de la R.N. 145 une stèle\* évoque leur mémoire.

Le 28 mai, soit dix jours seulement avant le débarquement allié en Normandie, un détachement de la 1ère Cie Franche des Corps Francs de la Libération qui convoyait des armes parachutées dans l'Indre tombe dans un guet-apens du 1er régiment de France près de Saint Sébastien. Aux noms des 7 morts, dont deux volontaires espagnols, gravés sur le monument\* a été ajouté celui de Victor Renaud du réseau Alliance et de l'Armée Secrète, venu dire son indignation, arrêté, livré à la milice et fusillé le 23 juin à Limoges.

Le 4 juin à Manérol, près de Dontreix, 9 maquisards dont les noms figurent sur le monument\*, sont tués par des Allemands et des miliciens.

Entre temps, 3 grandes rafles de résistants ont été opérées par les Allemands à Aubusson :

- Le 9 janvier, 28 personnes sont arrêtées et une jeune fille tuée\*.

- Le 20 février, 12 autres personnes.

- Le 23 mars, ce sont à nouveau 37 personnes qui sont arrêtées.

Un certain nombre d'entre elles sont relâchées mais la plupart sont déportées dont beaucoup sont mortes dans les camps. C'est en hommage à toutes ces victimes que le mémorial de la Déportation\* a été érigé à Aubusson où se déroulent, chaque année, les cérémonies de la journée nationale de la Déportation.

Dès avant le débarquement, la Résistance creusoise a subi des persécutions et répressions qui ont fait de nombreuses victimes.

Elle a aussi porté des coups sévères à l'occupant, notamment perturbé ses communications. Les F.T.P. de la région de La Souterraine ont mené de nombreuses opérations contre la voie ferrée Paris-Limoges-Toulouse. Les dommages causés aux convois furent importants. Ils eurent un très fort impact sur les populations et stimulèrent le développement de la Résistance dans tout le département. Ce fut aussi le cas pour le sabotage du viaduc de Busseau sur la ligne Bordeaux-Lyon réalisé par les C.F.L. avec le concours d'un spécialiste parachuté.

## 2 - Après le débarquement allié

Le 6 juin 1944, les armées alliées : anglaise, américaine, canadienne, et des détachements polonais, tchèque, français, débarquent en Normandie\*. De Londres, le général de Gaulle\* appelle tous les Français au combat :

« Pour les fils de France, où qu'ils soient, quels qu'ils soient, le devoir simple et sacré est de combattre par tous les moyens dont ils disposent. Il s'agit de détruire l'ennemi qui écrase et souille la patrie, l'ennemi détesté, l'ennemi déshonoré ».

Dès la nuit du 5 au 6, les forces armées de la Résistance qui sont devenues les Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.) entrent dans la lutte ouverte et réalisent les sabotages prévus par les « Plans », en appui du débarquement.

Le 7 juin au matin, les F.F.I., rejoints par l'École de la Garde, attaquent la garnison allemande de Guéret. Après de durs combats et l'incendie de l'hôtel Saint François\* les assiégés se rendent. Des plaques ont été apposées là où sont tombés les résistants :

- Lieutenant F.T.P. Armand\* (Jean Carrard) sur le bord du bassin de la place Bonnyaud.
- Wolf Glicenstein\* sur la façade de l'immeuble à l'angle de la place de l'Hôtel de Ville.
- Garde Pierre Camus\*, sur la façade de l'hôtel Saint François.
- Jacques Leseur\* de la lère Cie Franche, face à l'hôtel Auclair.
- Robert Becker\*, Luxembourgeois, lère Cie C.F.L., angle du passage face à l'hôtel Auclair.
- Paul Jacquet\* de la Cie Chaumeil, face à l'immeuble alors occupé par la milice.
- Maurice Jacobovitch\*, avenue d'Auvergne.

Le lecteur attentif sera sans doute surpris de trouver parmi ces morts de Guéret des noms à consonance étrangère ou peu répandus en Creuse. Armand (Jean Carrard) était né à Rouen, Glicenstein en Pologne, Camus à Paris, Leseur à Belfort, Becker au Luxembourg, Jacobovitch, neveu de Glicenstein était né à Paris dans une famille d'origine polonaise. Seul Jacquet était creusois, né à Saint Moreil. On trouve une même sous-représentation creusoise dans d'autres drames notamment Saint Sébastien et Combeauvert pour le groupe F.T.P..

Il faut savoir qu'avant le débarquement, priorité pour l'entrée au maquis était souvent donnée aux pourchassés venant de l'extérieur, qui n'avaient pas comme les creusois la possibilité de se camoufler avec le concours de leur famille ou de familles amies. Les maquis étaient contraints de limiter leur recrutement faute de moyens suffisants pour nourrir, héberger, habiller, instruire et armer.

Si tous les morts de Guéret ont droit à un même hommage, il convient semble-t-il de souligner le parcours de Robert Becker, luxembourgeois enrôlé de force dans l'armée allemande, évadé, arrivé en Creuse avec ses bottes militaires faute de pouvoir se procurer d'autres chaussures, suspecté, arrêté jusqu'à ce que soit prouvée sa bonne foi, engagé dans le maquis qui deviendra un peu plus tard la lère Cie C.F.L.

Armand (Jean Carrard) mérite une mention particulière en raison de ses responsabilités mais aussi de sa riche personnalité. Ce jeune chef F.T.P.

avait, malgré son âge (22 ans), su s'attirer la sympathie de tous ceux qu'il était amené à côtoyer et mérité le respect de ceux qui étaient placés sous son autorité. Patriote courageux et lucide, il était un remarquable entraîneur d'hommes. Sa mort fut une grande perte pour ses camarades et pour la résistance creusoise tout entière.

Le lendemain 8, une contre-attaque allemande venant de Montluçon est repoussée après avoir subi des pertes importantes mais le garde Jean Chapon\* est mortellement blessé. Au Pont à la Dauge, deux civils sont tués, un résistant est arrêté et sera déporté.

Ce même 8 juin, à Aubusson\*, 7 volontaires dont 3 gardiens de la paix trouvent la mort à un barrage dressé à l'entrée de la ville, sur la route de Clermont-Ferrand.

Toujours le 8 juin, des F.T.P. attaquent le poste d'amplification des lignes téléphoniques souterraines à grande distance de Lafut, à l'entrée de La Souterraine. Alerté par téléphone, un élément du 19ème régiment de police S.S. de Limoges vient à leur secours. 4 jeunes sont tués. Une plaque a été apposée dans le hall de la gare à la mémoire d'André Métivier\* et une stèle érigée sur le pont du chemin de fer.

Le 9, les F.F.I. évacuent Guéret. De Montluçon arrive bientôt le 163ème bataillon de la 189ème division, appuyé par l'aviation. Le pompier Lebon\* est abattu près de son domicile lors de la réoccupation de la ville. Du sud monte le 3ème bataillon du régiment Der Führer de la 2ème division S.S. Das Reich. Ses 4 compagnies convergent vers Guéret par deux axes. La 9ème compagnie et l'échelon de commandement du bataillon, après avoir tué 3 F.F.I. de la compagnie Chaumeil près de Montboucher\*, passe par Bourgneuf.

A Combeauvert, avant d'arriver au croisement avec la route Pontarion-Jaillat, elle se trouve face à face avec un camion des F.F.I. du Cher évacuant l'E.M. allemand fait prisonnier à Guéret, « couvert » par un camion transportant un détachement F.T.P.. Lutte inégale : tous les F.T.P. sont tués.

Un peu plus tard arrive de Vallières, par Pontarion, un camion transportant des jeunes volontaires sans armes, conduits par un gendarme. D'abord faits prisonniers, ils sont bientôt massacrés, dans un fossé. Il n'y aura que 3 rescapés.

Un très beau monument\* a été édifié au croisement des routes. Il porte les noms des 31 victimes du 9 juin mais aussi ceux des morts de l'École de la Garde tombés le 11 près de Jaillat ou morts en déportation après avoir été faits prisonniers et ceux de tous les morts du canton de Pontarion.

Jusqu'à ces dernières années il a été donné de l'intervention de la division Das Reich en Creuse, en fait d'un seul bataillon d'un seul régiment, des versions plus ou moins fantaisistes sans doute encore présentes dans de nombreuses mémoires.

Précisons qu'il s'agit du 3ème bataillon du régiment Der Führer et que seule la 9ème compagnie du dit bataillon (+ l'échelon de commandement) est passé par Bourgneuf et Combeauvert, qu'aucun élément de la Das Reich n'est intervenu à Aubusson et La Souterraine. L'histoire ne procède pas de déductions.

Le plan d'investissement de Guéret, le 9 juin affectait trois entrées au bataillon venant de Montluçon et les trois autres au bataillon de Der Führer arrivant par le sud. Les rapports d'opération allemands ne laissent pas place à des interprétations.

De même, contrairement à la légende établie, ce n'est pas le plaidoyer du maire, quelle qu'ait été sa force de conviction, et moins encore celui du diplomate espagnol, qui ont évité à la ville des représailles, mais bien les honneurs militaires rendus à la garnison vaincue, le 7, le traitement correct des prisonniers et les soins donnés aux blessés.

Ce sont des unités de cette division Das Reich qui portent la responsabilité de 99 pendaisons le même jour à Tulle\* et du massacre de 642 personnes, hommes, femmes et enfants, le lendemain 10 juin à Oradour sur Glane\*.

Furieux de la défaite de la garnison allemande le 7 à Guéret, les miliciens épargnés par les F.F.I. veulent se venger. Ils organisent le 24 juin une grande rafle dans la ville et arrêtent 94 personnes soupçonnées de sympathie pour la Résistance. Au cours de leur transfert à Limoges, 3 dont l'une au moins était porteuse d'une importante somme d'argent, sont abattues près de Saint Maurice La Souterraine\*. En juillet, un chef milicien de Limoges envisage une seconde expédition punitive en Creuse, avec de nouvelles arrestations, prise d'otages et liste de personnes à traduire en cours martiale. Elle doit être suivie d'une opération de même type à Aubusson, avec bombardements par les allemands de divers sites. Elle n'aura heureusement pas de suite et les prisonniers du 24 juin seront libérés.

Ci-après, extrait de *L'Embuscade* (journal des F.F.I. au lendemain de la libération) du rapport en date du 12 juillet 1944 du sieur du Barry, de la milice, adressé à son chef et transmis au général Gleiniger commandant les troupes d'opérations à Limoges sous le titre : « Conclusion de l'enquête sur les événements de Guéret ».

« Je vous remets en même temps que ce rapport, 3 listes :

- 1° Celle des détenus à libérer,
- 2° Celle des otages,
- 3° Celle des détenus à faire passer en Cour Martiale.

Si, comme vous en avez manifesté le désir, vous avez l'intention de les transporter à Guéret pour les y exécuter, voici les mesures que je propose :

Il faudrait profiter de cette opération pour arrêter tous les gens dont je possède les noms et qui, à la

suite de mes interrogatoires, sont convaincus de culpabilité dans ces événements. Il faudrait donc procéder de la façon suivante :

I - A 16 heures, apposer dans les rues de Guéret une affiche dont texte ci-joint :

« A 18 heures, la Milice et les Allemands établiront des barrages aux cinq rues débouchant sur la place Bonnyaud. A chacun de ces barrages il y aura une équipe chargée de la vérification de l'identité ; à la tête de chacune de ces équipes un membre du 2° service possédant la liste des personnages à arrêter. Au fur et à mesure de l'arrivée des hommes il sera procédé sur vérification d'identité à l'arrestation des individus désignés, le reste des hommes sera parké sur la place Bonnyaud pour assister aux exécutions qui auront lieu à 21 heures ».

II - Je serais d'avis de profiter de cette occasion pour nettoyer la ville d'Aubusson en revenant à Limoges. Si nous pouvions avoir l'accord des Autorités Occupantes, je crois qu'il faudrait procéder de la façon suivante :

Notre colonne quitterait Guéret à 4 heures du matin. En passant à Sainte Feyre, elle laisserait le personnel suffisant pour procéder à l'arrestation des gens de Sainte Feyre dont liste ci-jointe et rejoindrait le gros de la colonne ultérieurement ; une colonne partie de Guéret devrait être arrêtée à un kilomètre d'Aubusson à 5 h ½ ; à la même heure une colonne allemande partie de Montluçon s'arrêterait également à un km, ainsi qu'une colonne partie de Limoges. La ville d'Aubusson se trouverait cernée à 5 h ½, heure à laquelle devraient passer les avions chargés de bombarder Lavaveix les Mines, Foumeau, Sardent, et le château de Perpirolles. Aussitôt après le passage des avions, les troupes cernant Aubusson s'avanceraient vers la ville où elles ramasseraient toute la population mâle et femelle qui serait parkée sur le Champ de Foire ; toutes les maisons dans lesquelles il y aurait une résistance seraient incendiées au lance-flamme ou à la grenade. Une fois la population mise sur le Champ de Foire on procéderait à l'arrestation des hommes dont liste ci-jointe.

Je suis persuadé que, en dehors des gens très nombreux dont j'ai la liste, nous aurions ainsi l'occasion de trouver à Aubusson de nombreux Maquisards et que cette opération exécutée conjointement avec le bombardement des trois villages précités, aurait pour effet de purger définitivement du maquis la région située au sud de Guéret.

J'ai parlé de la possibilité d'une telle opération avec des membres du S.D. et ils envisageraient cette possibilité avec plaisir.

Je vous ai donné mes suggestions sur cette opération ; je vous donne d'autre part une liste de gens que je considère comme devant soit être libérés, soit conservés comme otages, soit condamnés à mort.

J'ai fait ce travail en toute objectivité, j'ai pris mes responsabilités, à vous de prendre les vôtres ».

Entre temps, les F.F.I. ont « repris le maquis » et mènent des actions de guérilla, notamment des embuscades contre les convois allemands. Le climat d'insécurité qu'ils entretiennent conduit l'ennemi à de nouvelles opérations de répression menées désormais avec des unités spécialement formées. A la mi-juillet, le groupement Jesser avec entre autres unités le Régiment 1 000 entreprend de « ratisser » systématiquement la Creuse afin d'anéantir les bandes de « terroristes », comme il l'a fait dans le Puy de Dôme et le Cantal (photo monument du Mont Mouchet\*). Pendant une quinzaine de jours il va faire régner un véritable climat de terreur dans le sud du département.

Trois F.T.P. sont tués à la carrière de Clairavaux\* et d'autres faits prisonniers dont certains seront fusillés à Bourg-Lastic. Progressant le 16 entre Aubusson et Bourgneuf, le 1er bataillon du R 1 000 bouscule les barrages et embuscades des F.F.I. dont certains sont tués : 3 au pont de Meymanat puis le lieutenant F.T.P. André Rousseau et deux jeunes Lorrains de la 1ère compagnie C.F.L., les frères Stein, âgés respectivement de 15 et 19 ans. Les Allemands incendient au passage l'école de Vidaillat\* puis occupent Bourgneuf. Au barrage dressé à la sortie de la ville vient se heurter le capitaine Kléber\* (Jacques Chapou) venant de Corrèze où il a dirigé l'attaque des F.T.P. contre Tulle le 7 juin, (il avait auparavant été chef des maquis du Lot). Le même soir ils font prisonnier au Mas Baronnet un groupe de jeunes qui sont déportés. Plusieurs ne reviendront pas.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, la 2ème compagnie du 1er bataillon du R 1 000, conduite par un traître, attaque le village de Cosnat\* où cantonne la 1ère compagnie C.F.L., l'incendie partiellement et fait 10 morts. Elle poursuit ensuite, guidée par un paysan agissant sous la menace, en direction de Chez-Jallot avec pour objectif de s'emparer de l'état-major F.F.I. mais les sentinelles sont vigilantes et l'adjudant conduisant l'offensive est tué.

Dans la journée, à Peumiot\*, une partie de la 2ème compagnie C.F.L. en cours de repli est encerclée. Il y a 6 morts et une vingtaine de prisonniers qui sont pour la plupart déportés et dont certains ne reviendront pas. Des paysans du village de Nadapeyrat (où se trouve le principal terrain de parachutage) qui avaient entrepris de cacher une partie des armes larguées dans la nuit sont abattus. La stèle\* érigée sur le terrain évoque leur mémoire.

Le ratissement systématique se poursuit, zone par zone. Le 19 juillet un élément des F.F.I. du Cher est encerclé au Bois de la Mine\* près de Saint Dizier Leyrenne. Son chef, le capitaine Surcouf (Daniel Blanchard) et son adjoint sont tués ainsi que 8 sous-officiers et soldats. Le 20, un élément de l'École de la Garde, en uniforme, est fait prisonnier près du Pont de Murat\*, dans le même secteur de Saint Dizier Leyrenne. Les gardes doivent creuser leur tombe avant d'être fusillés. Le lieutenant-colonel Marty, chef du groupement technique de l'École est emmené à Clermont-Ferrand

où il meurt des tortures infligées par des membres du P.P.F.. D'autres combats font d'autres victimes à l'ouest et au nord de Bourgneuf.

Le 19, des arrestations suivies de déportation ont lieu à Vieilleville et dans tout le secteur. Certains prisonniers comme André Vy, secrétaire général de la préfecture, le commandant Ledos et le colonel Charlieu, adjoint au colonel commandant les F.F.I. de la Région 5, ne reviendront pas. Le 23 tombe à Aulon le médecin-capitaine Bridot\*, chirurgien de l'hôpital du maquis.

Un peu partout, jusque dans le nord du département, des résistants et des civils sont tués, arrêtés, déportés. En quittant la Creuse le groupement Jesser jalonne son passage par un ultime forfait. Le 27 juillet à Chard-Roussines\* il fait 26 nouvelles victimes : 5 tués, un mort des suites de ses blessures, 17 fusillés et 3 morts en déportation.

Sur le groupement Jesser et ses opérations en Creuse subsistent là encore bien des légendes. Sa composition et son parcours ont été parfaitement étudiés par l'historien Eugène Martres. Dans le N° 8 du bulletin nous avons montré que son approche avait été régulièrement suivie par les services de renseignements de l'E.M.

Le lourd bilan du « ratissement » (morts et déportés) a, selon les circonstances, des explications diverses qui tiennent à la différence de moyens : absence d'armes lourdes et de transmissions chez les F.F.I. face à l'écrasante supériorité en armes et en matériel des assaillants, mais aussi aux faiblesses propres des maquis : manque de formation militaire entraînant parfois des imprudences, manque d'expérience face à un adversaire spécialement formé et entraîné, etc..

Il est a posteriori facile d'épiloguer, de critiquer : Si on ... Y avait qu'à ..., Il aurait fallu que ..., etc.. Dans ce type d'attitude, ce sont naturellement ceux qui n'ont pas été engagés et n'ont pas eu à affronter les forces de Jesser, qui sont les plus à l'aise.

Ces combats et ces crimes, bien que ressentis douloureusement, n'ont pas anéanti la Résistance creusoise. La plupart des unités ont réussi à se disperser et à se camoufler. Elles se reconstituent très vite et de nouveaux parachutages viennent compenser les pertes en matériel. L'avance des armées alliées en Bretagne et en Normandie, bientôt le débarquement dans le midi\* contraignent les Allemands à évacuer une grande partie de la France, tout spécialement le sud-ouest. Le rôle des F.F.I. est alors d'attaquer les garnisons, de harceler les convois et les unités qui se replient.

Les combats et les exactions ennemies se poursuivent. Le 14 août, les Allemands fusillent à la carrière des Grises\* près de Montluçon une quarantaine de personnes dont 12 creusois arrêtés dans le nord du département.

Courant août, les F.F.I. regroupent leurs unités près des grands axes routiers : la nationale Limoges-Clermont

Ferrand par Bourganeuf et Aubusson, la nationale Bourganeuf-Guéret et la nationale Guéret-Montluçon. Les formations allemandes qui se replient subissent de très nombreuses embuscades. La route Guéret-Montluçon est jalonnée de monuments\* et stèles\* rappelant le sacrifice des combattants de la Résistance morts lors de ces combats.

Tous ceux qui sont tombés sur « la route des embuscades » ont droit au même hommage mais les circonstances ou la personnalité de tel ou tel mérite d'être mieux connue.

Au Pont à la Dauge est mort, le 22 août, Gabriel Delay dit l'avocat, qui a voulu forcer un barrage allemand. Il appartenait au bataillon Mortier mais avant de combattre en Creuse il avait été résistant dans le Cantal où il était né en 1921. Entendu le 4 mars 1943 par les gendarmes au sujet d'une manifestation patriotique qui avait suivi la visite médicale des jeunes requis pour le service du travail obligatoire en Allemagne (S.T.O.), Gabriel Delay, alors étudiant en droit, avait déclaré : « La vie humaine ne se déroule pas sans réaction, sinon elle serait végétale et c'est précisément une réaction de ce genre qui fait qu'on est un homme ». (Voir *Le Cantal de 1939 à 1945*. Eugène Martres). Inculpé mais laissé en liberté provisoire il disparaît dans la clandestinité, refusant la mesure de clémence qui lui est accordée en raison de sa santé. C'était un jeune chef enthousiaste et courageux jusqu'à la témérité.

A Feuyas, le 23 août, Jean Freysz en embuscade sur la R.N. 145 est blessé au genou et se sacrifie pour protéger, jusqu'à sa dernière cartouche, le repli de ses camarades avant d'être achevé par l'ennemi.

Après la libération définitive de la Creuse qui intervient le 25 août 1944 (le même jour que celle de Paris), de nombreux résistants creusois, engagés volontaires dans la nouvelle armée française, poursuivent le combat sur le front de l'Atlantique face à la poche de La Rochelle\* où s'est retranchée une garnison allemande. Là encore des jeunes creusois tombent. Une stèle à la mémoire de ceux du 78ème R.I. a été érigée dans le Camp de La Courtine où avait été formé le régiment. D'autres meurent sur le front d'Alsace, dans la première armée.

Ce n'est qu'au début de 1945, que sont découverts les camps de concentration\* et d'extermination\* dont nul n'imaginait l'horreur et le tragique bilan.

## EN CONCLUSION

Nous ne vous avons brièvement présenté qu'une partie des monuments, stèles et plaques qui rappellent les sacrifices des résistants en Creuse. Beaucoup d'autres monuments stèles et plaques auraient mérité de figurer dans le cours du document. Par exemple la stèle-mémorial de Bridiers\* qui regroupe les noms de tous les morts du secteur de La Souterraine. Nous avons volontairement exclu les plaques consacrées au souvenir des responsables qui ne sont pas morts au

combat ou des suites de leur action résistante. A vous de rechercher, dans votre région ou ailleurs dans le département, les sites de mémoire que vous souhaitez évoquer et commenter, qui vous paraissent mériter un intérêt particulier. C'est pour vous aider que nous avons esquissé les principales phases de la lutte en Creuse.

Le Mémorial de la Résistance\* n'a été terminé qu'en 1984, quarante ans après la libération. Ses dalles\* portent plus de 500 noms : combattants de la liberté tombés sur le sol de Creuse ou en d'autres lieux, résistants morts en déportation, victimes civiles de l'occupant. En ajoutant les Juifs arrêtés dans le département et exterminés dans les camps, le nombre des morts approche sans doute 700. C'est beaucoup mais c'est relativement peu si on rapproche ce chiffre de celui des morts de la première guerre mondiale, environ 11 000. La Creuse comme la France dans son ensemble avaient alors payé un très lourd tribut à la victoire. En 39-45 notre pays a eu moins de victimes que l'adversaire et les nations venues à notre secours. La seconde guerre mondiale a fait beaucoup plus de morts que la première.

Ceux de la Résistance ont une singularité qui mérite un hommage particulier. Ils étaient des volontaires. Ils n'avaient pas été mobilisés mais avaient librement choisi leur destin. Ils ne se battaient pas seulement contre l'occupant mais aussi contre ceux qui s'étaient mis à son service, contre les persécutions et répressions, pour la liberté, la République, la démocratie, le respect des droits de l'Homme. Leurs aînés étaient morts en défendant le sol de la patrie, eux sont morts pour le libérer de l'occupation mais aussi de l'asservissement que voulait imposer le nazisme.

Les prisonniers de la première guerre mondiale avaient de part et d'autre, été traités comme tels, dans le respect des conventions internationales. Ce ne fut pas toujours le cas durant la seconde. Des millions de prisonniers soviétiques ont été exterminés ou sont morts dans des conditions épouvantables de misère physique. Les combattants de la Résistance, lorsqu'ils étaient pris, n'étaient pas traités en prisonniers de guerre. Ils étaient soit fusillés sur le champ soit déportés et pour la plupart condamnés à la mort lente dans les camps.

En 14-18 il n'y avait pas eu comme en 39-45 des camps d'extermination systématique pour les races jugées inférieures, les Juifs et les Tziganes notamment mais aussi certaines minorités, pas de génocide programmé. N'oubliez pas que plus de 5 millions de Juifs ont été exterminés seulement parce qu'ils étaient nés juifs, que des communautés nationales ont été anéanties à 70, 80, voire 90 % comme en Pologne. 25 % seulement en France et environ 6 % en Creuse.

La seconde guerre mondiale a souvent montré un net recul de la civilisation, une douloureuse altération des droits élémentaires de la personne humaine. Les morts de la Résistance, souvent jeunes, ont refusé

l'inacceptable. Leur sacrifice associé au patriotisme une révolte de la conscience. Il est aussi un message d'espérance face aux persécutions et à la barbarie.

En d'autres temps, lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents, ils allaient fièrement, chaque année, le 11 novembre, sous la conduite de leurs maîtres, déposer une fleur ou simplement se recueillir devant les monuments aux morts de 14-18\*. Cet hommage traditionnel à ceux qui avaient donné leur vie pour la patrie relayait l'enseignement civique et moral quotidien.

Au temps de Pélagie et de la Révolution Française, en 14-18 et même en 39-45, la défense de la Patrie était un devoir sacré et le patriotisme une vertu. Les Résistants ont ajouté la défense des droits de l'Homme face au nazisme. Le patriotisme est une notion aujourd'hui quelque peu dépréciée. Notre patrie est toujours la France mais son cadre tend à s'élargir à l'Europe et nous sommes déjà quelque peu citoyens du monde. L'évolution des idées et des techniques : l'avion, le téléphone, Internet, la pratique courante des langues étrangères, etc., tend à effacer les frontières, à rapprocher les hommes et les continents, ce qui est positif. Mais elle n'a pas, hélas, éradiqué les violences, les conflits, les idéologies dominatrices et racistes, l'asservissement des plus faibles.

Les sacrifices des Résistants et combattants de tous les pays qui sont tombés pour la libération des peuples opprimés font que vous vivez aujourd'hui libres et en paix dans une Europe en grande partie réconciliée, pour l'essentiel débarrassée des oppressions et persécutions. Quand vous passerez devant les monuments, stèles et plaques évoquant les morts de la Résistance, ayez une pensée pour ceux qui ne demandaient qu'à vivre et pour la douleur de celles et ceux qui les ont connus, aimés et pleurés.

### Sources des documents

\* Association et collections privées

\*\* Délégation et la Mémoire et à l'Information Historique + C.D.I.H.P. Creuse

\*\*\* Centre de Documentation Juive Contemporaine

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01

Secrétaire : S. CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUÉRET Tél : 05 55 52 73 19